

**Solidaires**



**IV Congrès  
Paris, 19-21 juin 2012**

**Motion d'actualité :  
Situation des personnels précaires**

Le syndicat national SUD-Recherche-EPST, réuni en congrès des adhérents à Paris, le 21 juin 2012 :

- Dénonce le cynisme du protocole « Baroin-Tron » et de la loi « Sauvadet », qui utilisent les espoirs légitimes de consolidation de leur situation chez les nombreux agents non-titulaires de la fonction publique, et en particulier des organismes de Recherche. Au lieu de créer les emplois nécessaires à la titularisation de ces personnels, la loi se contente de créer des modalités particulières de recrutement sans aucune possibilité budgétaire supplémentaire. Ces modalités sont hypocritement assorties de conditions incontournables alors qu'aucun droit effectif à un emploi permanent n'est réellement créé pour ces nombreux collègues qui font le même travail que les statutaires. Et tout ceci s'accompagne de dispositions qui vont encore élargir les possibilités pour l'administration d'employer hors statut des agents pour des besoins permanents.
- Dénonce les dégraissages préventifs entrepris par les directions d'organismes, d'instituts, avant et depuis la parution de la loi, pour mettre fin aux contrats de nombreux agents « risquant » d'entrer dans le champ d'application de la loi, alors même que celle-ci ne les contraint en rien.
- Revendique au contraire un vrai plan de titularisation de tous les agents non-titulaires qui remplissent des fonctions pérennes.
- Revendique que les plafonds d'emploi soient relevés et que les masses budgétaires des organismes de recherche soient abondées en conséquence. Ceci doit être fait en utilisant en particulier les fonds affectés à l'ANR et aux différents organismes de financement sur projet (qui contribuent à entretenir la précarité dans les organismes de recherche) ainsi qu'en récupérant l'argent détourné du budget de l'Etat par le Crédit Impôt Recherche.
- Revendique que le principe de base exigeant qu'un emploi permanent soit rempli par un fonctionnaire, soit effectivement appliqué ; revendique en conséquence que les articles du statut général de la fonction publique, issus de la loi Sauvadet ou de textes antérieurs, autorisant directement ou indirectement un recours au personnel non titulaire pour répondre à des besoins permanents soient abrogés.
- Revendique le maintien des agents non titulaires dans leur emploi avec des conditions de rémunération et d'évolution alignées sur celles des titulaires, jusqu'à leur titularisation sans concours, avec des conditions d'intégration reprenant la totalité de leur expérience professionnelle.

D'une façon générale, SUD-Recherche-EPST demande l'ouverture de véritables négociations sur l'emploi public, incluant une refonte en profondeur des statuts, carrières et rémunérations.